

Taxe d'accise—Loi

M. Baker: Vous pourriez économiser 10 \$ si vous vous trouviez en Ontario et que vous receviez l'appel de l'Alberta; par ailleurs, vous pourriez économiser 12 \$ sur des frais interurbains de 100 \$ si l'appel provenait de l'Alberta, plutôt que de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick. Il en est ainsi, bien sûr, parce qu'il n'y a pas, en Alberta, de taxe de vente provinciale sur les appels interurbains.

Quand le gouvernement du Canada dit qu'il va imposer une taxe de vente de 9 p. 100 à la fin de l'année prochaine sur à peu près tout ce qui se vend, ce n'est pas tout à fait juste. Elle est de 9 p. 100 en Alberta, oui, mais elle est plus élevée en Ontario, encore plus élevée au Nouveau-Brunswick et encore plus à Terre-Neuve.

Quel sera l'effet global de cette taxe? Aux termes du projet de loi à l'étude, la taxe sur les appels interurbains augmente de 1 p. 100, ce qui veut dire que les Canadiens paient en fait plus que 1 p. 100. Voilà ce qu'il y a de répréhensible à une taxe de vente fédérale qui s'applique à tous les produits et les services.

Dans le cas des appels interurbains, si vous ménagez vos sous et que vous savez que vous pouvez économiser 13 p. 100 si votre appel provient de l'Alberta plutôt que de Terre-Neuve, 11,58 p. 100 s'il provient de l'Alberta plutôt que de la Nouvelle-Écosse ou 9,98 p. 100 si votre appel provient de l'Alberta plutôt que de l'Ontario, vous auriez avantage à trouver moyen de contourner la nouvelle taxe de vente de manière qu'elle s'applique plus justement d'un océan à l'autre. Si tous les appels interurbains provenaient de l'Alberta, tous les Canadiens paieraient une taxe égale.

Le ministre m'a dit tout à l'heure que les provinces sont à blâmer. Elles perçoivent déjà une taxe qui, tout le monde le sait, varie de l'une à l'autre. C'est pour cela que je dis que le gouvernement fédéral se montre extrêmement injuste envers les Canadiens quand il déclare: «Nous allons maintenant imposer une taxe, semblable à celle que nous avons imposée sur les appels téléphoniques interurbains l'an dernier, à tous les biens et services offerts au Canada. Nous allons ajouter une taxe de 9 p. 100.» Neuf plus douze à Terre-Neuve, vous croiriez que cela fait 21, mais non, ça fait 24. Neuf plus onze au Nouveau-Brunswick, cela ne fait pas 20, mais 21.

Pis encore, pour aggraver la situation et la rendre encore plus injuste, quelqu'un s'exclame: «Oh, c'est la taxe provinciale qui vient s'ajouter à la taxe fédérale.» Vous savez, les citoyens canadiens qui tentent de boucler leur budget, les personnes âgées qui veulent faire un appel interurbain dans l'ouest, l'est ou le nord du pays pour parler à leurs petits-enfants ne se demandent pas s'ils paient une taxe fédérale, provinciale ou municipale. En regardant leur facture, ils se disent simplement: «Sur 100 dollars, j'en ai perdu 13 parce que j'ai appelé de cette province et non pas d'une autre.»

La pire des injustices dans tout cela, c'est de ne pas savoir que vous n'auriez pas à payer cette taxe si votre appel émanait de la province qui impose la plus faible taxe de vente. Et maintenant, cette injustice s'applique à tout ce que vous achetez.

Le 1^{er} janvier 1991, les consommateurs de toutes les provinces de l'Atlantique paieront plus de 20 p. 100 de taxe de vente au détail sur tous les produits et les services. S'ils achètent une cuisinière ou un frigo, imaginez ce qu'ils paieront en taxe. Mais s'ils font leur achat dans une province qui n'impose pas de taxe de vente provinciale, alors ils n'auront pas à payer la double taxe imposée dans les autres provinces.

Par-dessus le marché, voilà le gouvernement du Canada qui déclare: «Bon, maintenant, pour alléger le fardeau, nous allons accorder une remise anticipée à tous les Canadiens.»

• (2220)

Nous allons donner aux Canadiens, et je parle des Canadiens ordinaires puisqu'ils constituent maintenant la vaste majorité, un remboursement anticipé. Sur quoi, Monsieur le Président? Sur la taxe que le gouvernement du Canada prétend qu'ils paieront.

Que taxera-t-on, monsieur le Président? L'article qui est fabriqué dans une province sera taxé, chaque fois qu'il changera de main et ce sera suivi d'un remboursement. Évidemment, le prix montera progressivement, mais le produit sera toujours taxé et il y aura toujours ensuite un remboursement, jusqu'au bout de la ligne. On paiera aussi de la taxe sur le transport du produit. On paiera de la taxe sur l'ensemble du processus.

Nous aurions pu penser que si le produit est fabriqué dans le Canada central, les Canadiens de Terre-Neuve ou de la Colombie-Britannique auraient pu obtenir un remboursement plus élevé que ceux qui vivent dans la ville voisine de celle où le bien est fabriqué. Mais non, monsieur le Président, le remboursement reste toujours le même. Quelle logique! D'une part, on dit qu'on taxera tout, tous les biens et tous les services, même une coupe de cheveux, et d'autre part on donne un remboursement.